

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 6

Rubrik: Informations féminines et féministes

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations féminines et féministes

NEUCHÂTEL

Conseil neuchâtelois interjeunesse

En collaboration avec les responsables des principaux mouvements de jeunesse du canton, l'Office social neuchâtelois a convoqué une assemblée constitutive, samedi 25 mars écoulé, à la Maison des jeunes de Neuchâtel, pour la création du Conseil neuchâtelois interjeunesse.

Les délégués ont entendu avec beaucoup d'intérêt M. A. Schweingruber, exposer les activités du Conseil genevois interjeunesse.

Le Conseil neuchâtelois interjeunesse aura pour mission de prendre contact avec toutes les associations de jeunes, d'étudier les différents problèmes actuels de la formation des cadres d'amateurs, de l'accès aux études, de mener les enquêtes pour la mise en train des clubs de jeunes, de coordonner les informations, en un mot, d'être, sur le plan cantonal, le répondant des jeunes au service d'une communauté de travail pratique; à l'instar des autres cantons romands, il sera relié au Conseil de la jeunesse romande. L'Office social neuchâtelois en assure provisoirement le secrétariat.

E. R.

Association en faveur du suffrage.

La section de Neuchâtel-Ville a tenu son assemblée statutaire sous la présidence de Mme Galleno. Le ressort du rapport présidentiel, qui contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, notre association a plus que jamais sa raison d'être.

Une commission de quatre membres est nommée en vue de la révision des statuts.

Le comité, pour les années 1961 à 1963, est composé de la manière suivante: présidente, Mme Eugène Galleno; vice-présidente, Mme Jean-Paul Robert; secrétaires, Mme Willy Richter et M. Feissly; trésorière, Mme Fernand Carlier.

En vue des élections cantonales de mai prochain, une séance d'information hors partis sera organisée en collaboration avec le Centre de liaison des sociétés féminines. Les candidates au Grand Conseil, des trois grands partis viendront nous exposer leur programme.

Pour terminer la soirée, Me Denise Berthoud a bien voulu renseigner les auditrices sur les futures élections cantonales, en leur recommandant de se rendre nombreuses aux urnes.

E. R.

Chaîne des mères

Venir en aide à l'enfance malheureuse, en Suisse ou à l'étranger, tel est le but que poursuit depuis 10 ans la Chaîne des mères de Peusex. C'est plus de 50 000 fr. qui ont été distribués là où les besoins étaient les plus urgents.

L'œuvre ne sera jamais terminée, car encore et toujours, il y aura des enfants malheureux, des familles plongées dans la détresse, des catastrophes s'abattant sur les régions du globe les plus diverses. La Chaîne des mères aura toujours sa raison d'être, car la solidarité n'est pas un vain mot. Grâce à la fidélité des membres cotisants, à la bonne volonté, à la générosité des tricoteuses, nous avons pu, en 1960, participer à 25 actions de secours, en Suisse, en France, en Italie, en Allemagne, et cela pour un montant de plus de 5000 fr.

E. A.

GENÈVE

Joseph Kessel

L'Assemblée annuelle de la section de lecture à l'Union des femmes, est toujours une manifestation littéraire. Mlle Trembley, présidente du comité de la section, donna un bref rapport sur le nombre des membres (79) et les récentes acquisitions (74 ouvrages nouveaux, l'an dernier); Mlle Borel présenta les comptes et donna la parole à la conférencière, Mme Bovy.

Celle-ci captiva un auditoire compact par un attachante étude sur l'écrivain Joseph Kessel, le romancier français, d'origine russe, qui n'a pas composé moins de 70 volumes à ce jour. Il écrit, dit-il, un roman en trois semaines. Son père, venu de Lithuanie à Paris y séjourna pour y faire des études de médecine, ainsi qu'à Montpellier. Devenu médecin d'une colonie juive en Argentine, il revint avec sa famille, exercer sa profession à Orenbourg, en Russie, pays qu'il dut quitter à la révolution. Les études de Joseph se poursuivirent dans le sud-ouest français, puis à Nice. A la guerre de 14-18, Kessel s'engagea comme observateur volontaire dans l'aviation, et ce fut l'origine de « L'Équipage » qui le rendit célèbre. Notre romancier roula à travers le monde, Russie, Extrême-Orient, Palestine, Afrique, Amérique. Chacun de ses séjours a donné naissance à un roman. Notre journal en a analysé plus d'un ces dernières années. Le plus récent a pour titre « Les Alcooliques anonymes » — nous avons parlé de ce mouvement dans un récent compte-rendu de l'Union des femmes — c'est un des « best-seller » de l'année.

*

Rectification

A propos du récent compte rendu sur les « Alcooliques anonymes » nous nous excusons d'avoir provoqué un malentendu. En résumé tout brièvement l'exposé de Mlle Assimacopulo, laborantine, nous avons dit que « dans la société actuelle », c'est-à-dire dans le monde agité au milieu duquel nous vivons, les alcooliques avaient peine à tenir des engagements de trois mois, tels qu'on les propose à la Croix-Bleue.

La « société actuelle » ne faisait aucunement allusion aux sociétés de la Croix-Bleue. Nous regrettons vivement cette méprise.

A. W.-G.

L'Ouvroir de l'Union des femmes

L'Assemblée générale de l'Ouvroir a eu lieu le 22 mars. Le rapport sur l'exercice 1960 a été présenté par Mme Y. Oltramare, présidente. Durant l'année qui vient de s'écouler, l'Ouvroir a occupé 48 per-

sonnes, soit 4 employées, 15 ouvrières spécialisées dans les travaux minutieux et 29 ouvrières faisant de la couture courante et du tricotage. La somme des salaires payés a été de 37 746 fr. 10.

L'exercice se termine avec un excédent de recettes de 173 fr. 35. C'est satisfaisant, étant donné que les salaires ont été augmentés, que les frais d'achat de marchandises ainsi que les frais généraux ont un peu plus élevés que l'année précédente.

Les commandes importantes ont été celles du vestiaire scolaire, des cocardes de Promotions (17 050 cocardes ont été confectionnées à l'Ouvroir) et de l'Office suisse du travail à domicile à Berne.

L'Ouvroir a reçu avec reconnaissance l'allocation de 1000 fr. de la Ville de Genève et le don de l'Union des institutrices primaires genevoises, 150 francs (arrivé malheureusement un peu trop tard pour figurer dans le bilan de 1960).

Le comité a eu le grand chagrin de perdre en septembre dernier, un de ses plus anciens membres, Mme Léon Berde, qui s'est occupée pendant 40 ans de l'Ouvroir avec un dévouement inlassable et un profond intérêt. En souvenir d'elle, sa famille fait un don de 100 fr. à l'Ouvroir.

Bien que le nombre des ouvrières ait quelque peu diminué, il n'y a qu'à se reporter au total des salaires payés en 1960 pour constater combien l'Ouvroir est utile et rend service en procurant du travail à celles qui en ont besoin.

VAUD

Paysannes vaudaises

Le groupe de Lausanne de l'Association des paysannes vaudaises, forte de 18 membres — ce qui n'est pas mal pour une cité qui depuis longtemps n'est plus une belle paysanne — s'est réunie le 16 mars, chez Mme Ph. Augsburger-Richard, à Lutry, sous la présidence de Mlle Emilie Kohler. Il voudrait recruter des jeunes s'intéressant à la vie campagnarde, pour prendre la relève. Il recommande à ses membres et à toutes les maîtresses de maison le « Livre du fromage », édité par l'Union suisse des producteurs de fromage, guide précieux et très pratique à l'intention des ménagères.

L'Assemblée de l'Association vaudaise est convoquée pour le mardi 2 mai, à Morges, pour profiter de la cantine qui sera édiflée pour la Fête des chanteurs vaudais. Aucune salle, dans le pays, ne peut contenir les paysannes lorsqu'elles se réunissent. Le programme prévoit une excursion à Evian à bord de deux bateaux de la Compagnie générale de navigation sur le Léman.

Mme Rossélet, Lausanne, a égrené ensuite quelques souvenirs de sa vie dans une petite ville prolongée en 1914, comme fiancée d'un représentant en horlogerie suisse, puis de sa vie de jeune femme à St-Petersbourg, sa fuite devant la révolution et aussi des souvenirs de Changai et de Kharbine.

On parla aussi de l'Exposition nationale et de la part qu'y prendront les paysannes vaudaises.

Puis Mme Ausburger offrit un thé somptueux où les membres et les convives de Lutry, les bracelets tenaient une belle et bonne place.

S. B.

Chexbres

Grand succès aux journées féminines du séminaire coopératif, le 18 et 19 mars, à Chexbres. Sujet: « logement et joie de vivre ». Je n'ai pu y aller et je l'ai regretté, car j'apprécie ces rencontres où l'on apprend à écouter, à parler... à son tour, à voir des facettes nouvelles d'une question, à sortir de son isolement et d'une certaine tendance à trancher de ce que nous connaissons mal. Plusieurs participantes m'ont dit l'intérêt des exposés (Qu'est-ce que l'urbanisme moderne?, par Mme B. Billeter, architecte à Neuchâtel; l'enfant dans la maison, par M. P. Zumbach, tuteur général à Genève; l'habitation féminine, par Mme I. Krayenbühl, Lausanne, et maison pour personnes âgées, par M. M. Inäbnit, industriel, Le Locle et l'animation de discussions. J'aurais voulu que l'une d'entre elles me fissent une rapide présentation de ces journées. Impossible à résumer! Il y avait trop de choses intéressantes, me fut-il répondu.

A. S.

La femme journaliste, un sujet inexistant!

A l'Union des femmes, le 9 mars, Mme Renée Senn, journaliste, a parlé de son métier. Causerie à bâtons rompus qui avait plus de saveur, qui était bien plus près de la vérité que maintes conférences dans les règles. Voici quelques-uns des aspects qu'a abordés Mme Senn:

« De profession-refuge qu'il était, le journalisme tend à s'organiser. Au cours des entretiens de Crêt-Bérard sur la formation professionnelle, les avis étaient très partagés. Les uns estimant que le métier ne s'apprend que par la pratique (ce qui fait que nous sommes tous obligés d'apprendre en tâtonnant et à grand peine, commente Mme Senn) D'autres pensent qu'il faut l'enseigner. »

« Parler des femmes journalistes, c'est un sujet inexistant, parce que nous avons l'habitude de faire comme les hommes. — Comme toutes les femmes qui ont une profession, on se durcit avec le temps! — Le bon journaliste ne cherche pas à forcer celui qu'il interviewe. Il cherche à le faire se livrer. Première arme: être animé d'une sainte curiosité. Difficulté particulière pour les femmes, dans ce domaine: leur intuition les empêche de poser certaines questions stupides! »

« Pourquoi fait-on un effort de conviction? Par besoin de communiquer, de s'exprimer. Même si, comme le dit Mme Senn, « l'influence » du journaliste sur le public, je n'y crois pas trop! » (Professions des auditrices.)

A. S.

Bibliothécaire

Pour leur travail de diplômée de bibliothécaire, des étudiantes de l'Equipe de Genève ont fait œuvre utile. L'une d'elles a organisé la bibliothèque de l'Ecole d'infirmières, une autre a pris, sujet riche, mais difficile, le catalogue de la bibliothèque du cabinet des médailles. C'est une bibliothécaire chevronnée. Mlle Suzanne Germond, ancienne élève de l'Ecole sociale, qui dirige ces travaux de di-

plômes, jouant à la fois un rôle de technicienne, de conseillère, de pédagogue, « ce qui est bien enrichissant, dit-elle, car les personnalités sont si différentes! Certains sujets sont particulièrement difficiles, le choix dépend en partie des circonstances, mais il est très plaisant de suivre ces jeunes filles. »

Le Foyer maternel

Créé en 1912, le Foyer maternel, qui se trouve à Epalinges, accueille pour leur accouchement des mères célibataires, leur offre refuge, soins appui moral. Il est présidé par Mme Bridel-de-Metuz. En 1960, 37 pensionnaires y ont été reçues: 17 Vaudaises, 16 confédérées et 4 étrangères; beaucoup de mineures, quelques-unes ayant à peine 16 ans! (A ce sujet, le comité s'élève une fois de plus contre l'influence détestable des bars à café sur la jeunesse.) Le total des journées a été de 4029 et la durée du séjour a été de neuf jours à cinq mois. On constate, spécialement chez les mineures, un manque d'intérêt pour l'enfant et son avenir.

A. MM. Drs Cordey, Gaulis et Brandt, et Sœur Aline Cuendet, directrice, à Mlle Claudine Rufin, sage-femme, aux donateurs, va la reconnaissance du comité, ainsi qu'à MM. Garin et A. Buehler. Soient par ses ans, par ses ans, par ses sociétés de couture, par l'Œuvre de la maternité, le Foyer maternel a sa raison d'être et poursuit son œuvre avec vaillance.

S. B.

Travailleurs sociaux

Le Groupement vaudois des travailleurs sociaux s'est réuni à Lausanne le 13 mars, sous la présidence de Mlle Cavin, assistante sociale aux P.T.T., remplaçant M. H. Schær, président, malade. Durant l'exercice ont été organisés un cours de perfectionnement, les colloques habituels; les archives ont été mises en ordre, le répertoire des institutions de prévoyance établi; son impression sera assumée par l'Etat; un avant-projet de contrat collectif a été rédigé.

Le comité a été composé de Mme Annie Gottraux, assistante sociale à la policlinique psychiatrique, présidente, Mlle A. Burger, assistante sociale à l'Asile des aveugles, D. Duc, assistante sociale à l'œuvre de parrainage des sourds-muets, A.-M. Nidegger, assistante sociale à la paroisse de Prélaz-Lausanne, Rigert, infirmière sociale de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, à Chexbres, de MM. Chaboz et Fr. Krafft, assistants sociaux au Service de l'enfance.

On entendit avec un vif intérêt un exposé de M. Claude Pahud, député, directeur du Centre de formation d'éducateurs, qui évoqua l'évolution de nos maisons d'éducation. Pour marquer une évolution, il faut faire un historique, or les renseignements historiques manquent justement sur nos institutions, dues à l'initiative privée; maison d'éducation est de plus en plus un terme vague. Une enquête faite auprès de 150 établissements pour enfants difficiles en Suisse romande, fait ressortir que l'augmentation de ces maisons dépasse l'augmentation de la population infantile. Le 12% est officialisé, le soldé dépend de l'initiative privée et le 40% de ce soldé est subventionné par l'Etat; de nombreuses œuvres ont été créées par l'Eglise protestante et l'Eglise catholique et l'Etat s'y intéresse de plus en plus. Les méthodes, appliquées généralement et telle méthode, par exemple celle de l'expiation, l'idée de la répression, de la punition, sont abandonnées. Il a fallu du temps pour obtenir la séparation des adultes délinquants de l'enfance délinquante. M. Pahud a examiné quelques-unes des méthodes pédagogiques qui ont essayé de faire savoir à l'enfant son infamie. Au XIX^e siècle, on comptait jusqu'à 400 enfants dans une même maison, ce qui impliquait une règle très stricte, une discipline militaire. La méthode progressive a créé des groupes où les enfants passaient de l'un à l'autre au fur et à mesure de leur amendement; ce système était une erreur, il conduisait à l'hypocrisie, à un moralisme déplaçant, où la note de la sanction n'était que la valeur morale. Ce système est particulièrement mauvais pour les enfants les plus difficiles, les plus perturbés.

Notre époque use d'un système plus nuancé, celui de la communauté des enfants, selon les principes de l'école active, du « self government », engageant la responsabilité des mineurs. Aujourd'hui on essaie de la méthode psycho-pédagogique basé sur la psychologie des profondeurs. M. Pahud a donné comme exemple l'Ecole Pestalozzi à Echichens, qui possède encore l'ancien bâtiment où 60 gosses étaient divisés en quatre sections; tout à côté, on voit les maisons nées d'une tout autre conception. Ce système n'est applicable qu'à de petites collectivités: il est onéreux, il exige des éducateurs aux aptitudes remarquables, riches d'une préparation spécialisée pour faire face à des difficultés sans cesse renaissantes. On ne peut que souhaiter que cette évolution soit complétée par la collaboration, les échanges, la qualification des collaborateurs au niveau des cantons romands.

Des éducateurs de cinq maisons d'éducation, Mme Jacques Besson, à Echichens, Mme Bertill-Galland, au Châtelard, Mme Lieber, les Mayoresses s/Lausanne, MM. Henri, à Serix près Oron, et Rochard, de la Maison d'éducation de Vennes, apportèrent leurs expériences, et la discussion fut des plus intéressantes.

La journée se termina par le traditionnel colloque où Mlle Nicole Exchaquet, infirmière, parla de sa fonction dans le cadre du service de la santé publique.

S. B.

Politique féminine

A Bex, l'Association vaudoise des citoyennes avait fait appel à M. le syndic Desarzens pour parler de l'organisation municipale en général et des problèmes de la permanence en particulier.

L'active et compétente présidente de la section de Bex, Mme Jaquier, dirigea les débats avec fermeté, compréhension et humour. Des Desarzens essaya de mettre à la portée de tous le délicat problème que pose à la commune de Bex le poste de municipal permanent. Fortement combattue par les uns, farouchement défendue par les autres, la permanence a été instituée en 1947 par l'ancien syndic, Charles Solberger, et maintenue jusqu'à ce jour par le jeu des partis politiques.

En temps que municipal permanent actuel, M. le syndic était mieux qualifié pour parler de cette pomme de discorde! Il le fit sans animosité mais, pensons-nous, sans trop parvenir à convaincre les adversaires de ce système, en tout cas pas le Dr Chollet qui, on le sait, est un adversaire juré de la permanence.

Soirée intéressante, où plusieurs personnes ont pu poser à l'orateur quelques questions pertinentes, prélude à la bataille politique de fin d'année.

Les femmes dans les partis

Mmes Carmen Menoud, Gisèle Menoud font partie du comité du Parti socialiste lausannois.

Association romande des aides familiales

C'est dans la pimpante Ecole d'aides familiales de Neuchâtel que s'est tenue l'assemblée générale des aides familiales romandes, sous la présidence de Mlle Nelly Matile, La Chaux-de-Fonds. Elle a réuni une quarantaine de participantes. L'Association a organisé, avec la collaboration de l'Ecole, un cours de perfectionnement, a créé un insigne, un journal, s'est fait représenter aux journées du Séminaire coopératif. Son comité est composé de Mlle N. Matile, présidente, J. Chevalley, vice-présidente, L. Rossat, secrétaire, P. Vuille-Martinet, caissière, et de six déléguées régionales, Mlles M. de Loriot, Genève, M. Paquier, Lausanne, P. Baumgartner, Yverdon, M. Ducommun, Neuchâtel, J. Haenni, Montagnes neuchâteloises, et O. Chédol, Jura.

Mme Bauermeister, de l'Office social neuchâtelois, a parlé de l'avenir et des possibilités de développement de cette nouvelle profession féminine, de son importance dans la vie familiale et sociale du pays, puis elle évoqua la Conférence internationale des services sociaux, tenue à Rome.

Enfin, M. Adolphe Ischer, professeur à l'Ecole normale de Neuchâtel, fit une conférence sur « Notre métier de parents, enfants d'autrefois et d'aujourd'hui », il a répondu aux nombreuses questions des aides familiales.

J. Ch.

Les responsables de nos informations politiques et féministes sont Mme G. Girard, pour le canton de Vaud; Mme A. Wiblé, pour le canton de Genève et Mme M. Pigeon, pour le canton de Neuchâtel.

BROSSERIE W. SCHNUBELL

Brosses pour la toilette et le ménage
Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73
Anciennement rue Winkelried 6

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnat - Lausanne - ☎ 23 02 18
Fondation subventionnée par l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections:

1. **Assistantes et secrétaires sociales** (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission: 20 ans.
2. **Educatrices** - Age d'admission: 18 ans.
3. **Institutrices privées et jardinières d'enfants** - Age d'admission: 16 ans.

Classe d'enfants

Direction: Mme A.-M. Matter, Dr^{es} sc. pd.

A. V. S., aux femmes non mariées

Mlle Z. S., Lausanne. Il y a tant de problèmes qui se posent à celles qui vivent sans famille. Elles mériteraient toutes celles qui luttent seules, souvent malades, déjà depuis la quarantaine et devant attendre une aide pendant plusieurs années encore, de recevoir une rente A. V. S., également de 60 ans, tout comme la femme qui a un mari de plus de 65 ans.

A travail égal, salaire égal

Une enquête de Marie-Louise Landry III.

La femme prend-elle la place de l'homme ?

Relevons en passant qu'il est notoire que les femmes, une fois mariées, cessent généralement toute activité professionnelle. Certaines reprennent du travail plus tard, si la nécessité s'en fait sentir. Sachons aussi qu'en Suisse, sur 100 femmes qui travaillent, 71 sont célibataires, 16 mariées, 8 veuves et 5 divorcées et que près de la moitié de ces femmes sont âgées de moins de 30 ans.

Peut-on dès lors prétendre, comme on l'entend si souvent, que la femme en Suisse prend la place de l'homme. Au vu des chiffres cités, et en ces temps de haute conjoncture où la chasse à la main-d'œuvre est le problème

N° 1 de nos industriels et où nous devons faire appel à un pourcentage important de main-d'œuvre étrangère, je crois pouvoir répondre non. D'autant plus, que par un phénomène assez curieux, les jeunes filles paraissent justement tentées par des métiers qui semblent souffrir d'une désaffection de la part des garçons. Tel est le cas, me disait le secrétaire de l'Association des Jeunes Commerçants, pour les apprentis de commerce qui, année après année, sont moins nombreux, attirés qu'ils sont vers la technique et ses réalisations plus spectaculaires qu'un prix de revient ou une facture.

Ainsi donc les femmes sont maintenant admises dans le monde de la production des biens économiques, alors que jusqu'à maintenant, on ne s'était occupé d'elles que sur le plan de la consommation.

Qui dit bien de production, dit rendement. Qui dit rendement dit salaire. Examinons maintenant la situation des salaires féminins en Suisse, non sans essayer tout d'abord de définir la formule : Travail égal — salaire égal.

Cette formule, qui peut paraître claire et précise de prime abord, s'avère cependant confuse dès qu'on la serre d'un peu près. Apparemment il n'est pas difficile de définir les mots : salaire égal, le salaire étant la rémunération du travail.

Pour qu'il soit égal, il faut bien tenir compte évidemment des différents bonis, primes, etc., payés directement ou indirectement, en laissant toutefois de côté les allocations familiales qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme discrimination contre les femmes, à condition qu'elles soient payées indifféremment, si nécessaire, au père ou à la mère de famille.

Bien autrement complexe est le terme de travail égal, et c'est sur ce point que la controverse est née, qu'elle s'est étendue et elle n'est certes pas près de trouver une solution. Que faut-il entendre par travail égal ?

Le travail égal se limite-il aux cas où les hommes et les femmes accomplissent des travaux identiques ou presque identiques ?

Faut-il encore admettre, avec l'employeur, que le travail égal est synonyme de rendement égal.

Qu'on prenne l'une ou l'autre, ou même les deux définitions, on constate que le problème est déjà beaucoup plus restreint. Il n'est nullement question, comme d'aucun le croient, de relever d'une manière générale les salaires

des femmes au niveau des salaires masculins. Il s'agit seulement, dans une même profession dans une même catégorie de cette profession, de supprimer des inégalités qui ne se justifient pas par une différence dans la nature du travail : vendeurs et vendeuses dans le même magasin ; institutrices et institutrices d'un même degré ; infirmiers-chefs et infirmières-chefs d'un même hôpital ; ouvriers et ouvrières de polissage de la même fabrique de boîtiers or.

La Convention internationale N° 100 sur l'égalité des salaires est revenue pour la quatrième fois au Conseil des Etats, pour la cinquième fois au Conseil national, qui a maintenu son point de vue en faveur de la ratification, tandis que les Etats sont restés sur leur non. L'affaire ira donc aux experts de la commission de conciliation.

Dans le canton de Saint-Gall, la nouvelle loi sur le traitement des institutrices est entrée en vigueur en décembre 1960, avec effet rétroactif au premier octobre. Les institutrices y sont sur le même pied que les institutrices non mariées.

(A. S. F.)

Grande-Bretagne

Le 1er janvier 1961, tous les salaires dans l'administration britannique ont été ajustés d'après le principe « salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Car, si l'on voulait relever en Suisse tous les salaires féminins au niveau de ceux des hommes, l'handicap serait lourd à remonter ! Il est indéniable en effet que chez nous, les salaires féminins sont nettement inférieurs à ceux des hommes. D'une façon générale, le salaire moyen d'une ouvrière n'était en Suisse, en 1955, que 64 % du salaire moyen d'un ouvrier, celui d'une employée, 61 %. Ceci n'est du reste pas une indication valable. Elle ne nous montre qu'une seule chose, c'est que les femmes en Suisse et, en partie je dois dire par leur faute, sont en grande majorité dans les emplois les plus mal rémunérés.

Cependant, si je tiens compte à la fois des statistiques sur les gains, des contrats collectifs que j'ai obtenus, des études que j'ai lues, et surtout des avis des chefs de personnel et patrons que j'ai rencontrés, je crois pouvoir affirmer qu'actuellement dans l'ensemble, on considère encore comme normal pour un travail sensiblement égal, un rabattement de 25 % à 30 % pour les ouvrières.

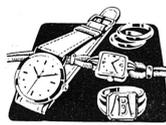
(A suivre.)

FAIRE PLAISIR...

Préoccupation de circonstance... Et pourquoi pas un carnet de dépôt de l'Union de Banques Suisses: le cadeau qui fait plaisir.

8, rue du Rhône - Molard - Eaux-Vives
Mont-Blanc - Servette - Place Dorcière
Carouge - Chêne-Bourg - Cointrin
GENÈVE

Léon Šmulović



- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



DROGUERIE
DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8
GENÈVE

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Téléphone 25 35 66
GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

INSTITUT DE BEAUTE
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

Achetez suisse
Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à
ART RUSTIQUE SUISSE
H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC
MAITRISE FÉDÉRALE

Pour être sûre
de la **QUALITÉ**
achetez au
Super-Marché
Alinno
la plus grande concentration alimentaire de la Suisse romande
Toute l'alimentation sous un seul toit
GRANDE MAGASIN
INNOVATION
LAUSANNE
TÉL. 23 11 20

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES
A TRICOTER
Weith
ROUBOURG
LAUSANNE
CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO

SUISSE

Fédération suisse des femmes de carrières libérales et commerciales

Les 18 et 19 mars se sont tenues à Lausanne, en présence de la présidente internationale, Mlle Peller, de Zurich, les assises 1961 de la Fédération suisse des femmes de carrières libérales et commerciales. Après avoir ouvert vers 16 heures l'assemblée des déléguées avec sa verve coutumière, la présidente suisse, Mme Marta v. Greyer, donna un bref aperçu des faits les plus saillants enregistrés durant l'année écoulée, son rapport figurant in extenso, en français et en allemand, dans le numéro du « Courrier » remis à chaque participante. Elle releva entre autres l'obligation de prévoir dès maintenant le renouvellement du comité central dont le mandat échoit en 1962. Les comptes furent adoptés avec remerciements à la trésorière.

On entendit ensuite un magistral exposé de M. le ministre Dr Peter von Salis, qui montra comment, depuis la création de la Société des Nations, la Suisse dut sans cesse adapter sa politique aux événements mondiaux. Le dîner servi dans les salons de l'Hôtel de la Paix permit aux membres des différents clubs de faire plus ample connaissance. Et la soirée s'acheva par quelques sketches présentés fort spirituellement par M. René Merminod.

Le dimanche matin, Mme Lefaucheur, de Paris, présidente du Conseil international des associations féminines, conquit son auditoire en parlant d'abondance de « nos responsabilités dans un monde en évolution ». On l'aurait écoutée longtemps encore.

Puis, malgré la pluie et la neige, ce fut le joyeux départ en direction du vignoble vaudois, où les FBW furent reçues très amicalement par M. Jacotet, municipal, au « Dézaley de la ville de Lausanne ». Cette première partie de cave officielle offerte à quelque 160 femmes fut pour celles-ci l'occasion de déguster, avec un plaisir évident, les meilleurs crus du lieu. Si le temps inclement compromit quelque peu la promenade en cars le long de la Corniche, il ne réussit cependant pas à amoindrir la charmante printanerie de la rivière vaudoise. Après un lunch rapide à Grandvaux, une visite de la maison Buttin, de Lex, sous la conduite de son actuelle propriétaire âgée de plus de 90 ans, fin fit à ces deux journées si parfaitement réussies, dont il sied de féliciter le jeune club lausannois.

Le lundi suivant, une vingtaine de FBW assistèrent à Genève à une séance du Congrès mondial de la condition de la femme, au Palais de l'ONU, puis se rendirent au BIT.

Enfin, le 28 mars, quelques membres du club de

Genève et des déléguées au dit congrès retrouvèrent chez leur présidente, Mlle Travolletti, au cours d'un « sept à neuf » très réussi, Miss Thomlingson, première vice-présidente de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, qui voulut bien compléter les informations données à Grandvaux et répondre aux questions qui lui furent posées.

Lors d'un Séminaire de femmes africaines à Addis-Abeba, elle fut mise en présence de femmes noires remarquables : médecins, juge, professeurs, etc. Il sera intéressant de voir si, par la suite, dans les pays qui viennent seulement d'obtenir leur indépendance, les femmes parviendront à s'imposer plus rapidement que cela n'a été le cas en Europe. En Angleterre, par exemple, où les femmes possèdent le droit de vote depuis des dizaines d'années, 27 seulement siègent au Parlement à côté de 600 hommes.

Partout il reste beaucoup à faire, même sur les points traités au Congrès, l'unanimité est loin d'avoir été réalisée sur des questions telles que l'âge minimum pour le mariage des mineures, le droit à une éducation identique — et non seulement équivalente — pour les filles et les garçons, le salaire égal pour l'homme et la femme, les obligations fiscales de la femme qui travaille, etc. Il est donc réconfortant de penser que des personnalités de valeur telles que Miss Thomlingson et Mme Lefaucheur ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, pour qu'une solution satisfaisante intervienne dans des domaines vitaux pour les femmes. Nous leur en exprimons notre vive reconnaissance.

Musique

Le 27e concours musical du Lyceum de Suisse a eu lieu à Berne, le 12 mars dernier. Concours de jeunes violonistes, fort intéressant qui mit en valeur Eva Zurbrugg, du Lyceum de Berne, toute jeune musicienne au talent affirmé, déjà très mûr et plein de promesses. Elle obtint à l'unanimité le premier prix.

Marianne Egli, du Lyceum de Bienne, se fit remarquer par un beau son, un style expressif et obtint un second prix aussi à l'unanimité. Le jury était composé de Magda Lavanchy, Hans Haug, Julien-François Zbinden et du Dr Kienberger, de C.

Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique a décerné le prix Otto Naegeli à Mlle Kitty Ponce, actuellement professeur extraordinaire à l'Université de Genève. Ce prix, d'un montant de 100 000 fr., vient récompenser de longues recherches — en collaboration avec le professeur Guyénot — dans le domaine de la détermination du sexe. Mlle Kitty Ponce est membre de l'Association des femmes universitaires.

La doctoresse Renée Girod, de Genève, ancienne vice-présidente du Conseil international des femmes et ancien membre du comité de l'A. S. F., a reçu la médaille d'or du service auxiliaire de l'Armée du Salut, en reconnaissance de 30 ans de soins donnés gratuitement dans les maisons sociales de l'Armée du Salut. Elle est la seule titulaire de cette distinction dans notre pays.

L'Association suisse de gymnastique féminine a nommé comme rédactrice de son calendrier Mlle Marianne Nünli; la nouvelle rédactrice romande du supplément féminin du *Gymnaste suisse* sera Mlle Elisabeth Kropf.

(A. S. F.)

REUNIONS ET CONFÉRENCES

Mercredi 19 avril Genève

Union des femmes, 22 r. Etienne-Dumont, 20 h. 30. *Club du rapprochement* : Conférence de Mme Paul Chaponnière sur *Jules Renard*.

Jeudi 20 avril Genève

Union des femmes, 22, rue Et.-Dumont — 16 h., thé de membres — 16 h. 45, conférence de M. V. Gautier, conseiller aux Etats.

« *Quelques aspects de la vie publique en Suisse* »

Mardi 25 avril Genève

Restaurant La Rochelle, rue du Commerce — 20 h. 15, conférence de Mme R. Lebel, prof. à l'Université de Lyon, *Présence de la femme*.

Mercredi 26 avril Zurich

Assemblée de la *Fédération des éclaircissements suisses*.

IMPRIMERIE NATIONALE — GENÈVE